

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU
TOURISME

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT, PNUD
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL, FEM

Projet SNPA-DB/BDI/98/G31

**RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA
STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION EN MATIERE DE DIVERSITE
BIOLOGIQUE**

*Identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des
mesures générales de conservation et d'utilisation durable in situ et ex situ*

**Thème : *Evaluation des données existantes et identification des besoins pour l'élaboration d'un
programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation dans le but de
responsabiliser les communautés locales pour une meilleure gestion de la biodiversité.***

Par

Séverin NYAMUYENZI
François NDABAHAGAMYE
Venant NYANDWI

CONSULTANTS NATIONAUX

INSTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA CONSERVATION DE LA NATURE
-----**INECN**-----

BUJUMBURA, Septembre 2003

TABLE DE MATIERES

| | Pages |
|---|--------------|
| RESUME ANALYTIQUE | 4 |
| I. INTRODUCTION..... | 6 |
| I.1. Contexte et justification..... | 6 |
| I.2. Méthodologie..... | 8 |
| II. LES PROBLEMES ACTUELS LIES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE EN RAPPORT AVEC L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION | 8 |
| III. QUESTION PRIORITAIRE | 11 |
| IV. BESOINS ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES..... | 11 |
| IV.1. Evaluation des besoins en renforcement des capacités..... | 11 |
| IV.2. Stratégies en renforcement des capacités..... | 12 |
| IV.3. Actions possibles en renforcement des capacités par stratégie proposée..... | 14 |
| V. ELEMENTS D'UNE STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES..... | 14 |
| V. FORMULATION DU PROJET..... | 23 |
| VI. PROCHAINES ETAPES ET ACTIVITES FUTURES ENVISAGEES..... | 29 |
| VII. SUIVI ET EVALUATION..... | 29 |
| CONCLUSION..... | 30 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 31 |
| ANNEXE I : ETAT DES LIEUX SUR LA GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'EDUCATION – SENSIBILISATION... | 32 |
| ANNEXE II : PERSONNES RESSOURCES AYANT PARTICIPE DANS LE MINI-ATELIER ET AUTRES PERSONNES CONTACTEES.. | 41 |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|-----------|---|
| SNPA-DB | Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique |
| F.E.M | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| UNESCO | United Nations for Education and Culture Organization |
| FAO | Food and Agriculture Organization |
| PNUE | Programme des Nations-Unies pour l'Environnement |
| ONG | Organisation Non-Gouvernementale |
| CAFOB | Collectif des Associations Féminines et ONGs du Burundi |
| MINATET | Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme |
| MINAGRI | Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage |
| MINEDUC | Ministère de l'Education Nationale |
| MININTER | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique |
| MDC | Ministère du Développement Communal |
| MDN | Ministère de la Défense Nationale |
| MCI | Ministère du Commerce et de l'Industrie |
| MINISANTE | Ministère de la Santé Publique |
| UB | Université du Burundi |
| ISABU | Institut des Sciences Agronomiques du Burundi |
| IRAZ | Institut de Recherche Agricole et Zootechnique |
| INECN | Institut National de l'Environnement et de Conservation de la Nature |
| RTNB | Radio-Télévision Nationale du Burundi |
| OTB | Office du Thé du Burundi |
| BTC | Burundi Tobacco Company |
| ISTEEBU | Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi |
| ITAB | Institut des Techniques Agricoles du Burundi |
| DGVA | Direction Générale de la Vulgarisation Agricole |
| DPAE | Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage |
| IEC | Information Education Communication |
| OGM | Organisme Génétiquement Modifié |
| DP | Diagnostic Participatif |

RESUME ANALYTIQUE

1. Contexte et justification de l'étude

La présente étude sur le renforcement des capacités est une étape nécessaire pour préparer la mise en application de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Diversité Biologique élaborée en 2001. Elle s'inscrit dans la droite ligne de l'article 13 de la Convention sur la Diversité Biologique ratifiée par le Burundi en 1997 et s'incruste dans la deuxième activité habilitante financée par le FEM/PNUD.

2. Méthodologie appliquée

La méthodologie a consisté à préparer un état des lieux ou bilan de situation. La préparation de l'état des lieux s'est basée sur les rapports des consultants nationaux sur les différents thèmes de la SNPA-DB, sur le document-synthèse de ces rapports sur d'autres documents tels que le rapport national de 10 ans de mise en œuvre de l'Agenda 21. Cependant, pour notre thème, cela ne nous a pas suffi. Il nous a fallu mener des investigations auprès de plusieurs services tant publics que privés pour pouvoir disposer d'un bilan substantiel permettant d'évaluer les forces et les faiblesses ainsi que les actions nécessaires de renforcement des capacités.

3. Etat des lieux

L'état lieux a révélé beaucoup de problèmes en rapport avec la gestion des ressources et de la diversité biologique dont la solution passe par l'éducation et la sensibilisation tant des communautés à la base que des cadres et agents des institutions, des ONGs sans oublier les opérateurs économiques. Dans ce sens, un certain nombre d'actions existent dans les services publics et les ONGs visités.

Malheureusement, ces actions se heurtent à un grand nombre de contraintes dont :

- L'insuffisance quantitative et qualitative des agents et cadres ;
- L'absence de coordination des actions et messages et donc absence d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation ; la faiblesse de l'engagement des autorités politiques en matière environnementale et en biodiversité.

4. Les priorités retenues

Compte tenu des problèmes regroupés de l'état des lieux, nous avons focalisé notre attention sur 1 question prioritaire qui nécessite de manière urgente une intensification des actions d'éducation et de sensibilisation. C'est la suivante :

Education et sensibilisation pour l'utilisation durable de la biodiversité, la conservation et le partage équitable des bénéfices qui en découlent.

A partir des besoins en renforcement des capacités en matière d'éducation et de sensibilisation, une stratégie de ce renforcement a été élaborée.

5. Besoins et possibilités en renforcement des capacités

Les besoins de renforcement des capacités sont multiples et consistent notamment à :

- Connaissance des techniques d'éducation environnementale et de sensibilisation aux cadres et agents vulgarisateurs et conservateurs des ressources biologiques ;
- Perfectionnement des enseignants, des alphabétiseurs, des journalistes en matière de diversités biologiques ;
- Connaissance des textes, lois et conventions (traduites en Kirundi, langue nationale) ;
- Etc.

6. Eléments d'une stratégie de renforcement des capacités

Les actions possibles pour renforcer ces capacités ont été indiquées dans un plan stratégique (stratégie). Elles comprennent entre-autres :

- Des stages, séminaires, ateliers de formation et de perfectionnement des agents et cadres des services concernés par l'éducation environnementale/sensibilisation et des ONGs ;
- Des documents à éditer pour donner une connaissance ajoutée (notamment en techniques d'animation participative) ;
- etc.

7. Formulation de projet

A partir de cette stratégie, un seul projet a été identifié pour le moment. Il s'agit du « Projet Appui en Renforcement des Capacités pour l'Education et la Sensibilisation à la Gestion Durable des Ressources Biologiques.

Dans un bref avenir, il faudrait, si le projet était agréé, requérir les financements pour son étude approfondie en vue de son début de réalisation. A moyen terme, il y aurait lieu de procéder au suivi-évaluation de ce projet.

I. INTRODUCTION

Au Burundi, l'éducation environnementale en tant qu'activité de formation de la population est une activité assez récente.

En effet, la nécessité d'une éducation environnementale a été reconnue par les organismes internationaux à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm (Suède) en 1972, la Conférence intergouvernementale de Tbilissi (ex URSS) en 1977, le Sommet de Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, la Conférence du Caire (Egypte) en 1995 organisée par l'UNESCO.

Il faut néanmoins reconnaître que la prise de conscience dans la gestion des ressources biologiques n'est pas récente. Des preuves ne manquent pas : depuis des temps immémoriaux ont prévalu des préoccupations des populations à la conservation, évoquée à travers le folklore, la littérature populaire, etc.

Malgré cette prise de conscience, force est de constater la dégradation de la diversité biologique. Ce fait a été souligné dans la SNPA-DB. Il est ressorti notamment du Plan d'Action la nécessité de renforcer l'éducation et la sensibilisation des communautés locales. Au préalable, il s'impose d'évaluer les capacités nécessaires pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique.

La présente étude traitera de l'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures générales de conservation et d'utilisation in situ et ex situ : évaluation des données existantes et identification des besoins pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation dans le but de responsabiliser les communautés locales pour une meilleure gestion de la biodiversité.

Elle s'articule autour de cinq points principaux, à savoir :

- 1) Etat des lieux de l'éducation environnementale et de la sensibilisation en matière de gestion de la biodiversité
- 2) Besoins en renforcement des capacités
- 3) Plan stratégique en renforcement des capacités pour les questions prioritaires
- 4) Projets
- 5) Suivi et évaluation

I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La présente étude s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'article 13 de la Convention sur la diversité biologique ratifiée par le Burundi en 1997. Cet article relatif à l'éducation et la sensibilisation du public stipule que :

« Les parties contractantes :

- a) Favorisent et encouragent une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurant la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement ;

- b) Coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres Etats et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique »

Par là, la convention insiste sur l'éducation et la sensibilisation du public garant de la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources biologiques.

En effet, le plan d'action en matière de diversité biologique approuvé en 2001 pour être mis en exécution nécessite un renforcement des capacités là où elles existent et leur création là où elles manquent. Le renforcement des capacités doit concerner l'éducation environnementale et la sensibilisation pour une meilleure gestion de la biodiversité.

Il s'agit ici d'un travail d'investigation qui, en passant par la description de l'état des lieux de l'éducation et de la sensibilisation en matière de biodiversité, aboutira à l'élaboration d'actions et de projets de renforcement des capacités nécessaires à l'élaboration d'un programme d'éducation environnementale et de sensibilisation des décideurs, des différents partenaires, l'accent étant mis sur les différentes couches des communautés locales.

Ce travail a été initié par le Gouvernement du Burundi avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial, FEM, par l'intermédiaire du PNUD qui est l'agence d'exécution. Il constitue la deuxième activité habilitante dans le cadre du SNPA-DB.

Le présent travail s'articule autour des points suivants :

- 1) Faire un état des lieux sur la prise de conscience et le degré de sensibilisation des communautés de base, des décideurs et autres parties prenantes pour la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable de la biodiversité ;
- 2) Faire une analyse critique des plans et programmes nationaux de sensibilisation pour la gestion rationnelle de la biodiversité ;
- 3) Evaluer les connaissances des communautés de base, des décideurs et autres parties prenantes sur des conventions en rapport avec la biodiversité, les politiques aux droits de propriété intellectuelle et au commerce, ainsi que leurs liens avec les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles ;
- 4) Identifier les besoins pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation pour une meilleure gestion de la biodiversité ;
- 5) Identifier les besoins pour le renforcement des capacités en matière d'échange d'information à travers les couches de la population, entre les parties prenantes et entre le Burundi et les autres Pays Parties des conventions en rapport avec la biodiversité ;
- 6) Identifier les besoins pour la promotion de la coopération technique et scientifique à travers les mécanismes d'échange d'informations ;
- 7) Mettre tous les partenaires concernés à contribution pour évaluer les besoins pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation pour une meilleure gestion de la biodiversité.

I.2. METHODOLOGIE

Il s'agissait de recueillir auprès des intervenants sur terrain en matière d'encadrement, éducation et sensibilisation des données relatives aux problèmes en rapport sur la conservation, l'utilisation durable, l'accès et le partage juste équitable des ressources biologiques.

Les échanges étaient axés sur :

- les problèmes en rapport avec la gestion de la diversité biologique ;
- les activités en cours relatives à l'éducation, sensibilisation en rapport avec la diversité biologique ;
- les états des lieux des connaissances des populations, des cadres et agents ;
- l'évaluation des activités menées ;
- les contraintes rencontrées ;
- les capacités pour mener les différentes activités ;
- les besoins en matière de renforcement des capacités ;
- les partenaires ;
- la structure de coordination.

II. LES PROBLEMES ACTUELS LIES A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE EN RAPPORT AVEC L'EDUCATION ET LA SENSIBILISATION

L'état des lieux en annexe montre un certain nombre de problèmes liés à la gestion de la diversité biologique au Burundi, problèmes dont la résolution passe notamment et principalement par l'éducation et la sensibilisation.

Les problèmes sont multiples et nous n'en citerons que quelques uns.

1. L'utilisation non-durable des ressources biologiques

La diversité des espèces et des écosystèmes continue à régresser à cause de l'ignorance des populations et du manque de sensibilisation.

Bon nombre de personnes ignorent :

- L'importance écologique de la forêt, des marais et des êtres vivants qui les peuplent
- Les techniques d'exploitation non dangereuses à la diversité biologique des lacs et des rivières

S'il est vrai que l'ignorance peut se soigner par l'éducation, il n'en reste pas moins vrai que la plupart des personnes sensées disposer des connaissances sur l'épuisabilité des ressources biologiques se comportent comme si ces dernières étaient inépuisables.

Ainsi :

Certains exploitants des forêts dont les opérateurs économiques agissent-ils conformément aux croyances ancestrales selon lesquelles la forêt, « *ishamba* » est infinie. Ils coupent certaines essences rares comme *Entandrophragma excelsum* sans répit et s'attaquent à d'autres espèces pour la carbonisation comme *Parinari excelsa*, *Macaranga neomilbraediana*...et sont venus à bout de *Kotchia africana* comme arbuste utilisé pour le chauffage domestique.

Des pêcheurs endormissent et tuent le poisson du lac Tanganyika avec les extraits d'une espèce végétale appelée « *ntibuhunwa* » pendant que d'autres utilisent des filets à petites mailles ou même des moustiquaires, tuant ipso facto les alevins alors qu'ils savent que la biomasse piscicole de ce lac surnommé « *tangamata* » ou « lac à lait » est nécessaire à leur survie.

Ces deux exemples pris parmi tant d'autres prouvent que même pour ceux qui sont instruits et avertis sur le risque d'épuiser les ressources biologiques se comportent comme si celles-ci étaient illimitées en quantité et en diversité.

Les exemples suivants illustrent cette attitude :

- Surexploitation des tourbières et de leur biodiversité par les services étatiques comme l'Office National de la Tourbe (ONATOUB).
- Surcoupe des boisements publics avec la complicité de l'administration territoriale
- Surexploitation par les scieurs des espèces ainsi menacées de disparition dans les aires protégées
- Cultures en forêt par les agriculteurs et recul des limites forestières

Ces attitudes montrent qu'être informé ne suffit pas : il faut aussi être sensibilisé, conscientisé sur l'épuisabilité des ressources biologiques et des écosystèmes et sur la nécessité de les exploiter durablement dans l'intérêt commun et des générations à venir.

2. *Insuffisance de la conservation in situ et ex situ de la biodiversité y compris l'agrobiodiversité*

Une bonne gestion de la diversité biologique commence par la protection et la conservation de ce qui existe déjà, légué par les générations antérieures.

Tel n'est plus certainement le cas au Burundi. Plusieurs exemples illustrent cette non-conservation :

Les écosystèmes riches en biodiversité sont en passe de disparaître ou d'être entièrement appauvris ou dégradés. C'est notamment le cas des forêts ombrophiles de montagne érigées ou non en aires protégées. Leur étendue spatiale et la diversité de leur faune et flore sont menacées continuellement par l'activité anthropique illicite (chasse, cultures, feux de brousse, surpâturage, sciage, carbonisation et recherche du bois de chauffe)

Les lacs dont le lac Tanganyika sont appauvris en diversité piscicole par les techniques répréhensibles de pêche et par les pollutions diverses (érosion des terres voisines, pesticides utilisés dans les champs, déchets industriels et domestiques dont les eaux usées des agglomérations...). Le patrimoine de plantes médicinales a été laminé dangereusement, à tel point que pour trouver telle ou telle espèce, les récolteurs parcourent des dizaines de kilomètres. Certaines espèces et variétés de plantes cultivées sont en train de disparaître à cause de la difficulté d'entretien (*Eleusine coracana*, par exemple) ou à cause de l'éviction par les variétés exotiques plus rentables (*Colocasia antiquorum*, par exemple)

Il faut ajouter que les gènes des espèces animales et végétales et variétés menacées de disparition, domestiques ou sauvages ne sont pas conservés. (L'IRAZ a cependant pris quelques initiatives de conservation de gènes surtout en ce qui concerne les *Musacées*). Ainsi peu d'essais de conservation ex situ sont jusqu'ici entreprises ; les jardins botaniques, les zoos et les arboretums n'existent pratiquement pas ; les quelques rares expériences sont éphémères. La forte prévalence des maladies des plantes et des animaux de l'agro biodiversité affecte la diversité biologique, les populations ignorant les méthodes de prévention. La conservation du patrimoine-sol laisse beaucoup à désirer du fait de l'ignorance des méthodes et techniques d'exploitation conservatrice des pentes et des marais. L'abandon de certaines pratiques de conservation de certaines essences risque de faire disparaître beaucoup d'espèces avec leurs propriétés peut-être méconnues.

Bref, la conservation des ressources biologiques, génétiques et des écosystèmes au Burundi est encore lacunaire. L'ignorance, le laisser-faire et laisser-aller de tous les partenaires en sont les causes. Les solutions passent par l'information, la répétition des messages et donc la sensibilisation avec des techniques éducatives efficaces.

3. Inégalité d'accès et partage inéquitable des ressources biologiques

L'accès et le partage des ressources de la biodiversité sont insuffisants au Burundi et cela est, en partie, à la base de la gestion non-durable de ces ressources.

Ainsi :

Certains opérateurs économiques et mêmes certaines personnes obtiennent l'accès aux essences sciabiles rares des aires protégées par des voies de corruption et vendent frauduleusement et à des prix exorbitants en ville. Corrupteur et corrompus ignorent que ces ressources sont la propriété commune à l'humanité entière et des générations futures. Ils accordent la priorité à l'intérêt personnel et immédiat.

Il s'impose donc une éducation, une conscientisation – moralisation de ces cadres et dirigeants au concept de l'équitabilité du partage des bénéfices découlant de l'exploitation des ressources biologiques.

Il en est de même de la surexploitation des boisements publics et privés grâce à la permissivité de l'Administration territoriale par la corruption.

III. QUESTION PRIORITAIRE

L'état des lieux sur la prise de conscience et le degré de sensibilisation des communautés de base, des décideurs et autres parties prenantes pour la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable de la biodiversité révèle un certain nombre de problèmes prévalant sur terrain par manque d'éducation environnementale et de sensibilisation.

L'éducation - sensibilisation sur l'utilisation durable des ressources biologiques, la conservation et le partage équitable des profits qui en découlent constitue une question prioritaire pour le BURUNDI.

Justification du choix de la question prioritaire

Le Burundi est un pays essentiellement agricole qui occupe plus de 90% de la population. Son économie, la recherche de la sécurité alimentaire de sa population sont tributaires de l'utilisation de ses ressources biologiques qu'elles soient domestiques ou sauvages.

La conservation *in situ* et *ex situ* ainsi que le partage équitable s'imposent pour que les ressources restent disponibles en quantité suffisante pour les générations actuelles et à venir. Une éducation-sensibilisation qui inclue toutes les parties prenantes s'avère nécessaire pour promouvoir l'accès équitable aux ressources biologiques car l'iniquité dans la jouissance des ressources biologiques est déjà une source de conflit au Burundi.

IV. BESOINS ET POSSIBILITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

IV.1. Evaluation des besoins en renforcement des capacités

Compte tenu de la priorité retenue, il s'avère urgent de faire l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux depuis la population à la base jusqu'aux dirigeants.

Pour que la mission d'éducation et de sensibilisation soit effective il faut des capacités. Certaines existent, d'autres sont à renforcer ou à créer. Les besoins en renforcement des capacités s'orientent vers les axes suivants :

1° Ressources humaines

Le pays a besoin des ressources humaines en nombre suffisant et bien formées.

Il s'agit notamment des cadres capables de concevoir des programmes, de former des auxiliaires, d'élaborer des stratégies d'approche dans le processus d'éducation et de sensibilisation. De même le pays a aussi besoin des auxiliaires qualifiés pour l'action de sensibilisation et ceux-ci comprennent les gardes forestiers, des gestionnaires des parcs et des réserves, des vulgarisateurs et autres agents de terrain tels que les agronomes et les vétérinaires. Certaines ressources humaines capables de mener les activités sur le terrain existent déjà. Il est opportun de les renforcer.

2° Programmes d'enseignement scolaire et extrascolaires intégrant des thèmes relatifs à la diversité biologique

Le concept de biodiversité et le rôle de cette dernière dans la vie de tous les jours sont pratiquement inconnus. Les programmes classiques des cours n'intègrent pas suffisamment le concept de biodiversité. De ce fait même il s'avère difficile d'éduquer la population à la gestion durable, le partage équitable et la conservation de la biodiversité. Les enseignants à tous les niveaux y compris à l'université devraient être formés en vue d'adapter les programmes intégrant la biodiversité dans les cours.

3° Cadre d'échange d'expérience pour les intervenants

Jusqu'à nos jours les activités d'éducation et de sensibilisation sont faites d'une manière dispersée.

Des canaux d'échange pertinents n'existent pas au niveau de la population à la base et au niveau des divers intervenants (INECN, médias, MINATET, MINAGRI, ONGs etc)

Le processus d'éducation et de sensibilisation a besoin que l'on mette sur pieds un cadre d'échange d'expérience en matière d'éducation et de sensibilisation en vue de réinvestir les acquis, connaître les difficultés sur le terrain et cibler les thèmes prioritaires compte tenu des réalités du moment.

4° Outils pour les intervenants en éducation - sensibilisation

Les outils qui existent (la presse écrite, la radio, la télévision, le cinéma, le livre, etc ...) sont des auxiliaires incontournables en matière d'éducation et de sensibilisation. Ces outils sont localement peu développés et ne charrient pas suffisamment les thèmes relatifs à la biodiversité en qualité et en quantité. Ces outils manquent d'utilisateurs bien formés dans le domaine de la biodiversité pour les exploiter judicieusement.

D'autres outils tels que les textes de lois traduits en Kirundi et des modules d'éducation et de sensibilisation font défaut.

5° Organe national de coordination des activités concernant l'éducation environnementale et la sensibilisation.

Les activités entreprises actuellement ont besoin d'un organe centralisateur pour éviter les chevauchements, diffuser des messages et cibler des priorités convergentes. En effet, les activités dispersées désorientent les populations utilisatrices des ressources biologiques et empêchent toute progression dans la gestion durable de celle-ci.

IV.2. Stratégies en renforcement des capacités

Les stratégies sont formulées comme suit :

1° Formation continue des ressources humaines en matière de biodiversité et en techniques d'éducation et de sensibilisation.

2° Intégration des concepts en rapport avec la biodiversité dans les curricula scolaires et extra- scolaires.

3° Mise sur pied d'un cadre d'échange d'expérience en éducation - sensibilisation.

4° Renforcement des outils d'éducation et de sensibilisation.

5° Création d'un organe de coordination

6° Implication des communautés locales dans la gestion de la biodiversité et dans la formulation des thèmes prioritaires d'éducation - sensibilisation.

IV.3. Actions possibles en renforcement des capacités par stratégie proposée

1° *Formation continue des ressources humaines :*

- organiser des stages et des séminaires de formation en biodiversité à l'intention des décideurs, des enseignants, des cadres du MINATET et d'autres ministères, des ONGs, des formateurs, des journalistes, ...
- organiser des stages à l'intention des cadres de l'INECN pour qu'ils puissent former à leur tour des auxiliaires en éducation - sensibilisation ;
- organiser des stages et des séminaires à l'intention des vulgarisateurs agricoles, des agronomes, des vétérinaires, des gestionnaires des aires protégées sur l'utilisation durable, la conservation *in situ* et *ex situ* de la diversité biologique et le partage équitable des profits découlant de l'utilisation des ressources biologiques.

2° *Intégration des concepts en rapport avec la biodiversité et sa gestion durable dans les curricula de l'enseignement scolaire et extra - scolaire*

- évaluer les programmes existants du point de vue contenu sur la biodiversité ;
- proposer de nouveaux programmes intégrant la biodiversité et sa gestion durable.

3° *Mise sur pied d'un cadre d'échange d'expérience en matière d'éducation sensibilisation*

- créer et animer des forums d'échange d'expérience ;

4° Renforcement des outils existants pour les intervenants et création des nouveaux pour l'éducation et la sensibilisation

- collaborer avec les media pour décider des thèmes à diffuser en matière de diversité biologique ;
- traduire en Kirundi les textes, lois et conventions et les diffuser ;
- éditer et diffuser des modules de sensibilisation.

5° Créer un organe de coordination des activités d'éducation et de sensibilisation

- créer à l'INECN une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation.

6° Implication des communautés locales

- organiser des ateliers à l'intention des comités locaux (de l'environnement ou de développement pour recueillir les thèmes prioritaires de sensibilisation et pour les former en matière de diversité biologique ;
- créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité.

V. ELEMENTS D'UNE STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

La formulation de la stratégie est proposée dans le tableau suivant qui donne les questions prioritaires, les objectifs spécifiques, les actions à mener, le niveau des priorités et les intervenants

Objectif global

Consolidation des capacités existantes et création de nouvelles capacités pour l'éducation et la sensibilisation de tous les intervenants sur la conservation, l'utilisation durable et l'accès responsable, juste et équitable aux ressources biologiques.

La question prioritaire unique est : « **Education et sensibilisation pour l'utilisation durable, la conservation de la diversité biologique et le partage équitable des avantages qui en découlent.** »

Tableau- 1 : Stratégie de renforcement des capacités en éducation - sensibilisation pour la gestion durable de la biodiversité.

Rappel de l'objectif global : Consolidation des capacités existantes et création de nouvelles capacités pour l'éducation et la sensibilisation de tous les intervenants sur la conservation, l'utilisation durable et l'accès responsable, juste et équitable aux ressources biologiques

La question prioritaire unique est : « **Education et sensibilisation pour l'utilisation durable, la conservation de la diversité biologique et le partage équitable des avantages qui en découlent.** »

Objectif spécifique n° 1 : Implication des concepteurs de politiques et des décideurs au plus haut niveau à impulser un changement de comportement face à la dégradation accélérée de la diversité biologique,

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|--|--------------------|--------------|--|
| - Promotion de l'information sur le concept de la diversité biologique chez les décideurs politiques. | - Organiser des séminaires d'explication de la convention sur la Diversité Biologique aux membres de l'Assemblée Nationale, du Gouvernement et leurs collaborateurs directs (Gouverneurs de province, Directeurs Généraux... afin de les amener à élaborer et promulguer des textes d'application et à adopter une attitude volontariste dans la sensibilisation des cadres, agents et population à la problématique de gestion de la Biodiversité | (1) | INECN | MINATET Assemblée Nationale Gouvernement |
| - Implication des opérateurs économiques dans la gestion responsable des ressources biologiques dans la conservation et l'accès et partage équitable | - Organiser des séminaires de sensibilisation des opérateurs économiques dont les activités ont un impact sur les ressources de la biodiversité pour les amener à une prise de conscience sur la nécessité de la conservation et de l'exploitation durable ainsi que du partage équitable des bénéfices qui en découlent | (1) | INECN | MINATET |
| - Incorporation des aspects de la sensibilisation à la conservation de la diversité biologique dans la planification des différents ministères | - Tenir des journées de réflexion à l'intention des cadres s'occupant de la planification du Développement, du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, des Travaux Publics... pour que les aspects de sensibilisation à la conservation de la diversité biologique soient pris en compte dans les politiques sectorielles. | (2) | GOUVERNEMENT | INECN MINATET MINAGRI DEV RECO |

Objectif spécifique n° 2: Promotion de la gestion responsable des ressources Biologiques par la formation des cadres et agents intervenants auprès des utilisateurs des ressources de la biodiversité pour que ceux-ci soient sensibilisés sur les méthodes d'exploitation durable

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|---|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| - Formation des intervenants dans l'éducation et la sensibilisation pour la conservation, l'utilisation des ressources biologiques et le partage équitable | - Faire bénéficier aux cadres de l'INECN et du MINATET d'une formation solide (stages, séminaires) sur toutes les conventions en rapport avec la diversité biologique afin qu'ils maîtrisent et adaptent les messages à donner à la population. | (1) | MINATET | INECN |
| | - Organiser des séminaires à l'intention des responsables des aires protégées sur les méthodes de conservation, d'exploitation durable et d'accès équitable afin qu'ils puissent formuler clairement les messages d'éducation- sensibilisation | (1) | INECN | Responsables des aires protégées |
| | - Former par des ateliers les responsables des aires protégées et les gardes forestiers aux méthodes participatives permettant l'intégration de la population riveraine dans la conservation des aires protégées, de manière responsable. | (1) | INECN | Responsables des aires protégées |
| | - Former au moyen de séminaires les agronomes, vétérinaires et vulgarisateurs agricoles et d'éleveurs en général sur la conservation et la sauvegarde des ressources génétiques traditionnelles et sur une soutenue et peu nocive des plantes et animaux domestiques ainsi qu'aux méthodes participatives d'encadrement | | | |
| | - Organiser des ateliers de formation des cadres et agents du Département de Génie Rural, du Ministère de l'Energie et des Mines sur les méthodes et techniques d'aménagement des marais propices à la sauvegarde de la diversité biologique de ces écosystèmes. | (1) | INECN | MINAGRI MINI ENERGIE ET MINES |

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|---|--------------------|-------------|---|
| - Renforcement des aptitudes à la sensibilisation par la formation d'autres intervenants à la base | - Programmer des colloques à l'intention des personnels des ONGs et associations intervenants dans la protection de l'environnement et l'utilisation des ressources biologiques pour une prise en compte dans leurs plans d'éducation et de sensibilisation de la gestion durable de la biodiversité. | (1) | ONG | |
| | - Animer des journées de réflexion à l'endroit des représentants de l'administration territoriales des forces de l'ordre pour qu'ils puissent délivrer des messages de sensibilisation sur l'utilisation durable et la conservation de la diversité biologique notamment autour des aires protégées tout en prêchant par l'exemple. | (2) | INECN | MININTER MDN |
| | - Animer une journée de réflexion à l'intention des représentants des associations d'agriculteurs, de menuisiers de tradipraticiens pour les associer à l'action de sensibilisation sur l'exploitation durable des ressources biologiques | (1) | INECN | ASSOCIATION D'AGRICULTEURS DES TRADIPRATICIENS |

Objectif spécifique n° 3 :Promotion de l'accès à l'information et aux messages éducatifs à un public large par le renforcement des outils existants et création des nouveaux pour les intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation.

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|---|--------------------|---|--------------------------|
| - Renforcement et amélioration de la communication par les médias des messages d'éducation et de sensibilisation à une meilleure gestion de la diversité biologique | - Organiser ateliers à l'intention des représentants des journaliste relevant de la presse publique et privée pour une intégration judicieuse des thèmes de conservation, d'exploitation durable des ressources biologiques et de partage équitable des bénéfices qui en découlent. | (1) | INECN | MEDIAS PUBLICS ET PRIVES |
| | - Doter les services chargés de l'information au MINATET et au MINAGRI et surtout à l'INECN (Cellule Mobile) de moyens performants pour recueillir et diffuser l'information en matière de conservation des ressources biologiques | (2) | GOUVERNEMENT COOPERATION INTERNATIONALE ET MULTILATERALE | MINATET INECN |
| - Création des centres éducatifs en matière des conservations de la diversité biologique, utilisation durable et le partage équitable. | - Construire et équiper des centres éducatifs dans quelques endroits ciblés par zone écologique en vue de promouvoir l'éducation et la sensibilisation sur la gestion des ressources biologiques et des écosystèmes | (2) | INECN | MINATET |
| - Disponibilité des textes, lois et conventions aux niveaux des responsables des aires protégées, des gardes forestiers et des vulgarisateurs agricoles et d'élevage ainsi que de la population. | - Traduire et diffuser les textes, les lois et les conventions en rapport avec la diversité biologique en Kirundi pour permettre une meilleure compréhension à l'endroit de toutes les couches sociales en vue de préserver les ressources et la diversité biologique. | (3) | INECN | MINI JUSTICE |

Objectif spécifique n° 4 : Promotion de la gestion durable de la biodiversité par l'enseignement scolaire et extra-scolaire afin que les objectifs de la Conservation sur la Diversité Biologique soient enracinés chez les jeunes scolarisés

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|--|--------------------|----------------|--------------------|
| - Intégration des thèmes de gestion durable dans la diversité biologique dans les curricula d'enseignement scolaires | - Organiser des réunions entre responsables du MINATET et du MINEDUC pour évaluer les disciplines d'accueil | (2) | MINATET | INECN |
| | - Organiser des journées d'information et de formation à l'intention des enseignants dans les disciplines d'accueil du primaire, du secondaire et du supérieur pour leur conférer des aptitudes et des attitudes leur permettant d'enseigner et de sensibiliser la jeunesse scolarisée sur les questions de conservation, d'exploitation durable et de partage équitable des ressources biologiques. | (1) | INECN | MINATET |
| | - Organiser des ateliers pour intégrer dans les curricula classiques des thèmes de la gestion de la biodiversité | (2) | INECN | MINEDUC + UB |
| | - Multiplier et encadrer les clubs " Environnement " dans les écoles. - Organiser des ateliers pour intégrer les thèmes de gestion de la biodiversité dans l'enseignement YAGAMUKAMA de l'Eglise Catholique et dans les modules d'alphabétisation. | (1) (1) | INECN INECN | MINEDUC MINEDUC |

Objectif spécifique n° 5 : Octroi de plus d'efficacité aux actions actuelles d'éducation et de sensibilisation de conservation des ressources biologiques et en matière des écosystèmes par l'instauration d'une meilleure coordination des initiatives et d'évaluation concertée des actions sur le terrain

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|--|--|--------------------|-----------------------|--|
| Création d'un organe de coordination des actions d'éducation et de sensibilisation | - Mettre sur pied à l'INECN une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation en vue d'éviter les contradictions des interventions sur le terrain et ainsi rendre efficaces les actions d'éducation et de sensibilisation, | (2) | GOUVERNEMENT INECN | INECN |
| | - Doter cette cellule de moyens suffisant pour lui permettre d'organiser les différentes rencontres. | (2) | GOUVERNEMENT | INECN |
| - Promotion du partenariat par la mise sur pied d'un cadre d'échanges d'expérience en matière d'éducation et sensibilisation | - Créer et animer des forums d'échanges d'expérience (Club environnement, ONGs,etc) en éducation-sensibilisation | (2) | INECN | POPULATION MININTER MINATET MINEDUC MIN REL EXT... |

Objectif spécifique n° 6 : Impliquer les communautés locales à la gestion des ressources de la biodiversités dans le but de les responsabilise et amenuiser les actions de simple répression

| Stratégie | Actions à mener | Niveau de priorité | Responsable | Partenaires |
|---|---|--------------------|--------------|---------------------------------------|
| - Recherche de la participation des communautés locales | - Créer et encadrer les comités de développement dans les différents domaines de la vie des communautés riveraines des aires protégées et des écosystèmes menacés pour réguler le recours aux ressources biologiques de ces habitats | (3) | GOUVERNEMENT | POPULATION MININTER |
| | - Mettre sur pied des comités locaux pour l'environnement autour des aires protégées pour une responsabilisation dans la sauvegarde, l'exploitation et l'accès aux ressources biologiques | (3) | INECN | POPULATION AUTOUR DES AIRES PROTEGEES |
| | - Organiser régulièrement des diagnostics participatifs pour recueillir les avis des populations sur les lois à proposer, les mesures de protection des ressources, l'accès et le partage équitable et toutes propositions de nature à promouvoir la gestion durable de la biodiversité | (3) | INECN | POPULATION MININTER |

(1) : Capacité individuelle

(2) : Capacité institutionnelle

(3) : Capacité systémique

Commentaire du tableau

La formulation de la stratégie est proposée dans le tableau ci-dessus qui donne la question prioritaire, les objectifs spécifiques, les actions à mener, le niveau de priorité et les intervenants.

Certaines actions à mener s'échelonnent du niveau individuel (1) au systémique (3) en passant par le niveau institutionnel (2) selon que les capacités à renforcer concernent le perfectionnement individuel conduisant à l'amélioration du fonctionnement des institutions ou des organisations. Le niveau est systémique si c'est le fonctionnement global qui est visé

A la question prioritaire, nous avons identifié des objectifs spécifiques auxquels nous avons associés des capacités à renforcer en fonction des données recueillies sur terrain.

Les objectifs spécifiques sont axés sur le rapprochement des textes, lois et conventions en rapport avec la diversité biologique aux populations, l'intégration des thèmes relatifs à la biodiversité aux programmes d'enseignement, ainsi que la formation.

Le renforcement des capacités est orienté vers la traduction des textes, lois et conventions, organisation des séminaires et des stages à l'intention des cadres et dirigeants concernés par la question de la biodiversité qui sont en contact avec les utilisateurs de cette biodiversité.

Les objectifs qui ont été formulés s'orientent aussi vers la sensibilisation de la population directement utilisatrice des ressources

Les journalistes, les éducateurs, les cadres et agents s'occupant de la sensibilisation et de la vulgarisation sont aussi concernés par ce renforcement.

Il faut organiser des séminaires de sensibilisation, confectionner des documents, organiser des stages de formation et renforcer matériellement les médias existants.

L'organisme responsable est l'INECN qui doit assurer la coordination horizontale des activités des divers intervenants compte tenu de ses missions. Il faudra à cet effet créer au sein de l'INECN une cellule mobile de coordination et de contrôle des activités. Les partenaires ont été choisis selon qu'ils participent de près ou de loin à l'encadrement de la population pour l'objectif considéré.

V. FORMULATION DU PROJET

Fiche de projet

1. **Titre du projet** : Projet Appui en renforcement des capacités pour l'éducation et la sensibilisation à la conservation, la gestion durable et le partage équitable des ressources biologiques
2. **Axes stratégiques** : - Conservation et gestion durable de la biodiversité
- Partage équitable des ressources biologiques
3. **Secteur** : Biodiversité
4. **Site du projet** : Gitega
5. **Ministère de tutelle** : MINATET
6. **Organisme d'exécution** : INECN
7. **Contexte et justification**

L'article 13 de la Convention sur la Diversité Biologique impose à chaque partie contractante de mettre sur pied un programme d'éducation et de sensibilisation pour favoriser une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique. Le même article insiste sur la coopération avec d'autres Etats et Organisations internationales pour mettre sur pied un programme d'éducation et de sensibilisation.

Or, dans l'état actuel, le Burundi n'a pas les moyens suffisants et les capacités requis pour mener à bien un programme d'éducation et de sensibilisation. Le présent projet vise le renforcement des capacités existantes et la création de nouvelles capacités en vue de mener à bien le programme d'éducation et de sensibilisation.

8. *Objectif global*

Renforcer les capacités existantes et créer de nouvelles capacités en vue de mener un programme d'éducation et de sensibilisation pour la conservation, la gestion durable de la biodiversité.

9. *Objectifs spécifiques*

1. Formation et sensibilisation des décideurs, formateurs des formateurs, vulgarisateurs, etc...
2. Intégration des thèmes relatifs à la biodiversité aux programmes d'enseignement scolaire et extra-scolaire
3. Promotion du partenariat en matière d'éducation et de sensibilisation
4. Promotion de l'accès à l'information et aux messages éducatifs à l'intention du public élargi
5. Coordination des actions d'éducation et de sensibilisation
6. Recherche participative des thèmes d'éducation et de sensibilisation

10. Résultats attendus

Des capacités existantes et des nouvelles capacités sont créées et mises à profit pour mener un programme d'éducation et de sensibilisation en matière de la conservation et de la gestion durable des ressources biologiques.

D'autres résultats sont :

1. les populations utilisatrices et d'autres intervenants des ressources biologiques sont conscients de la nécessité de la gestion responsable de la biodiversité
2. les décideurs politiques se sentent impliqués pour une meilleure gestion de la biodiversité
3. les cadres, les vulgarisateurs, les enseignants, les journalistes, les autres formateurs, et les membres des comités de développement sont formés à la biodiversité avec des effets multiplicateurs attendus
4. les programmes de l'enseignement scolaire et extra-scolaire sont révisés à la lumière des notions sur la biodiversité

11. Activités à mener

Les activités proposées sont énumérées ci-après :

1. Former les cadres et les décideurs, les formateurs en technique IEC , les vulgarisateurs et les autres intervenants sur la gestion de la biodiversité et en techniques IEC
2. Diffuser les textes et lois traduits en Kirundi ;
3. Renforcer les médias et ONGs et créer des forums d'échanges d'expérience ;
4. Créer une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation ;
5. Appuyer l'intégration des thèmes de la biodiversité dans les curricula de l'éducation scolaire et extra-scolaire
6. Créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité ;
7. Impliquer les communautés à la base et tous les intervenants en matière d'éducation environnementale et sensibilisation afin de formuler les thèmes d'éducation et de sensibilisation.

12. Mécanisme d'exécution

Le projet proposé s'inscrit dans le cadre global de renforcement des capacités pour la gestion durable de la biodiversité et du partage équitable des bénéfices qui en découlent. L'éducation et la sensibilisation passe par une large implication des divers intervenants tel qu'indiqué dans la stratégie. L'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature qui est l'initiateur du projet est l'organe de coordination de toutes les activités relatives au projet étant donné le rôle qui incombe à l'Institut dans le domaine de la mobilisation des ressources , celui-ci doit être doté de cadres bien formés en animation pour bien suivre les activités (faire ou guider les processus de formation , suivre l'exécution des projets et produire des outils d'animation et de sensibilisation).

13. Durée du projet : Quatre ans renouvelables

14. Calendrier d'exécution

Les périodes de l'année sont subdivisées en trimestres

Tableau 2 : Chronogramme d'exécution

| ACTIVITES | PERIODE | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|------------------------|-----|-----|-----|------------------------|-----|-----|-----|------------------------|-----|-----|-----|------------------------|---|-----|-----|
| | 1 ^{ère} année | | | | 2 ^{ème} année | | | | 3 ^{ème} année | | | | 4 ^{ème} année | | | |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 1. Formation des cadres et décideurs, formateurs, vulgarisateurs et autres intervenants sur la gestion de la biodiversité, conservation et partage équitable | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | --- | --- |
| 2. Diffuser les textes et lois traduits en Kirundi | | | | | | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | --- | --- |
| 3. Renforcer les médias et ONGs et créer des forums d'échanges d'expérience | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 Renforcement des médias | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.2. Création d'un forum d'échanges d'expérience | | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | --- | --- |
| 4. Création d'une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation | --- | --- | | | | | | | | | | | | | | |
| 5. Appuyer l'intégration des thèmes de la biodiversité dans les curricula de l'éducation scolaire et extra scolaire | --- | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6. Créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité | --- | --- | --- | --- | | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | --- | --- |
| 7. Impliquer les communautés à la base et tous les intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation afin de formuler des thèmes d'éducation et de sensibilisation | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | | | | | | | | |

15 Indicateurs objectivement vérifiables

Les indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sont les produits des activités proposées dans le projet, lesquels sont confinés dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Indicateurs objectivement vérifiables

| Activités | IOV |
|--|--|
| 1. Former les cadres et décideurs, formateurs, vulgarisateurs et autres intervenants sur la gestion de la biodiversité et en techniques IEC | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formateurs formés - Documents de formation disponibles - Nombres d'intervenants formés - Rapports de formation disponibles |
| 2. Diffuser les textes et lois traduits en Kirundi | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de consultants recrutés pour la traduction - Rapport d'atelier de préparation de l'activité de traduction - Textes de lois traduits validés et diffusés |
| 3. Renforcer les médias et ONGs et créer des forums d'échanges d'expérience | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et type de thèmes traités en faveur de la biodiversité, - Fréquence d'émissions et d'articles parlant de la biodiversité - Rapports d'intervention des ONGs auprès des groupes cibles |
| 4. Créer une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation | <ul style="list-style-type: none"> - Cellule mobile fonctionnelle et bien équipée - Documents de rapport sur le fonctionnement des activités d'éducation de sensibilisation des différents partenaires |
| 5. Appuyer l'intégration des thèmes de la biodiversité dans les curricula de l'éducation scolaire et extrascolaire | <ul style="list-style-type: none"> - Documents de rapport sur l'évaluation des programmes actuels de formations scolaires et extrascolaires - Documents de proposition de programmes incluant la biodiversité - Actes de colloque sur les différents programmes pour l'enrichissement et la validation - Actes du séminaire national sur la validation de tous les programmes proposés - Documents pédagogiques validés |
| 6. Créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité | Nombre de centres créés et équipements y relatifs |
| 7. Impliquer les communautés à la base et tous les intervenants en matières d'éducation et de sensibilisation afin de formuler des thèmes d'éducation et de sensibilisation ainsi que des propositions en rapport avec les textes et lois. | <ul style="list-style-type: none"> - Actes et nombre d'ateliers tenus pour proposer des thèmes d'éducation et de sensibilisation et pour proposer des textes et lois - Thèmes d'éducation et de sensibilisation disponibles et propositions en rapport avec les textes de lois et convention |

16. Participants à l'exécution à l'exécution du projet

Les activités proposées par le projet étant largement participatives, un comité de pilotage désigné sur des bases élargies à différents partenaires doit être mis sur pied d'arrêter les priorités et suivre l'exécution. Ce comité facilitera le cas échéant l'identification des ressources humaines nécessaires au bon déroulement des activités et qui seront des auxiliaires pour certaines actions identifiées.

17. Prévisions budgétaires (en dollars US)

Tableau 4 : Prévisions budgétaires (en dollars US)

| Activités | 1 ^{ère} Année | 2 ^{ème} Année | 3 ^{ème} Année | 4 ^{ème} Année |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1. Formation des cadres et décideurs, formateurs et vulgarisateurs et autres intervenants sur la gestion de la biodiversité | | | | |
| 1.1. Formation des formateurs | 50.000 | | | |
| 1.2. Formation des divers intervenants | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 |
| 2. Diffuser les textes et lois traduits en Kirundi | | | | |
| 2.1 Salaire des consultants | | 40.000 | 40.000 | 40.000 |
| 2.2 Formation des consultants | | 10.000 | 10.000 | 10.000 |
| 2.3 Validation des textes traduits | | 10.000 | 10.000 | 10.000 |
| 2.4 Multiplication des textes validés | | | 200.000 | 200.000 |
| 3. Renforcer les médias et ONGs et créer des forums d'échange d'expérience | | | | |
| 3.1 Emissions diffusées et publication sur des thèmes dans les différents médias | 50.000 | 50.000 | 50.000 | 50.000 |
| 3.2. Animation de forums d'échanges d'expérience | 20.000 | 20.000 | 20.000 | 20.000 |
| 4. Créer une cellule mobile d'appui et de contrôle des activités d'éducation et de sensibilisation | | | | |
| 4.1. Matériel roulant pour le suivi et pour la cellule mobile | 2. x 50.000 | | | |
| 4.2. Equipement de bureau | 20.000 | | 5.000 | |
| 4.3. Equipement de la cellule multimédia | 20.000 | | | |
| 4.4. Frais de communication | 4.000 | 4.000 | 4.000 | 4.000 |
| 4.5. Frais de fonctionnement | 100.000 | 100.000 | 100.000 | 100.000 |

| | | | | |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|
| 4.6. Charges salariales | 40.000 | 40.000 | 40.000 | 40.000 |
| 5. Appuyer l'intégration des thèmes de la biodiversité dans les curricula de l'éducation scolaire et extrascolaire | | | | |
| 5.1. Production des documents d'évaluation des programmes | 400.000 | | | |
| 5.2. Production des documents de propositions de nouveaux programmes | | 400.000 | | |
| 5.3. Validation des documents d'évaluation des programmes | 50.000 | 50.000 | | |
| 5.4. Validation des documents de programmes proposés | 50.000 | 50.000 | | |
| 5.5. Publication de documents des programmes proposés | | | 300.000 | 300.000 |
| 6. Créer des centres éducatifs en matière de conservation de la biodiversité | | | | |
| 6.1. Location des locaux | 10.000 | 10.000 | 10.000 | 10.000 |
| 6.2. Charges salariales | 60.000 | 60.000 | 60.000 | 60.000 |
| 6.3. Matériel des centres éducatifs | 50.000 | | | |
| 7. Impliquer les communautés à la base et tous les intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation pour formuler les thèmes de sensibilisations | | | | |
| 7.1. Atelier pour dégager les thèmes prioritaires | 20.000 | 20.000 | | |
| 7.2. Publication en faveur des partenaires | 5.000 | 5.000 | | |
| TOTAUX | 1.144.000 | 911.000 | 899.000 | 894.000 |
| TOTAL GENERAL | 3.856.000 | | | |
| IMPREVUS | 144.000 | | | |
| COUT TOTAL DU PROJET | 4.000.000 | | | |

VI. PROCHAINES ETAPES ET ACTIVITES FUTURES ENVISAGEES

Après l'approbation de la stratégie ou des éléments de cette stratégie de renforcement des capacités en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation et du projet, il faudra étudier le cadre légal du projet retenu.

L'étude de faisabilité du projet retenu précèdera son exécution.

Pendant l'encours du projet, il faudra que le suivi-évaluation soit constamment effectué par un Comité Elargi associant les cadres désignés de l'INECN, du MINATET, des ONGs et l'une ou l'autre personne ayant travaillé sur le thème.

L'évaluation en fin de projet ainsi que l'audit externe seront menés selon les règles du FEM.

VII. SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation commenceront par l'évaluation des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et d'un chronogramme d'exécution.

Il s'agira ensuite d'effectuer le suivi par le biais du comité élargi de pilotage.

Il faudra produire des rapports techniques et financiers pendant l'exécution du projet.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, notre souhait est d'avoir dégagé les besoins et les capacités à renforcer pour une éducation et une sensibilisation concertées en matière de gestion de la biodiversité.

En effet, les problèmes constatés lors du bilan (état des lieux) ont montré que l'ignorance, le manque de sensibilisation permanente ainsi que d'autres facteurs infèrent un déficit de responsabilisation des populations dans la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des ressources biologiques et partant dans la sauvegarde de la biodiversité.

Les services publics et privés ainsi que les ONGs oeuvrant dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation environnementale ont des besoins immenses qui appellent un renforcement des capacités. C'est ainsi que la coordination des messages passera par un programme de référence et donc une concertation des objectifs et des actions. Pour ce faire des actions préalables de formation et de sensibilisation des cadres et agents de ces structures d'éducation et de sensibilisation s'imposent.

L'ampleur de ce travail de renforcement des capacités implique l'élaboration d'un projet et de son financement. C'est dans ce cadre qu'il sied ici d'exprimer notre reconnaissance au gouvernement du Burundi, au PNUD d'avoir mis sur pied ce projet « Renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la SNPA-DB ».

Certes, nous ne prétendons pas avoir épuisé la recherche pour rendre aptes les communautés locales à prendre en charge leur biodiversité de manière responsable. Il reste encore à déterminer les profils à former ; le nombre de personnes à former, etc. mais tout cela pourra se faire dans l'étude de faisabilité du projet ci-haut cité.

BIBLIOGRAPHIE

1. Convention sur la Diversité Biologique

2. Benoît NZIGIDAHERA : Guide d'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et le Plan d'Action en matière de Diversité Biologique, Bujumbura, Avril 2003.
3. SNPA-DB : Rapports des consultants nationaux, Bujumbura, Décembre 1999.
4. Samuel BIGAWA et Gaspard NTAKIMAZI : Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Diversité Biologique, Bujumbura, Juillet 2000.
5. INECN, Concept d'éducation environnementale. Gitega 1996.
6. INECN : Rapport national d'évaluation des dix ans de mise en œuvre de l'Agenda 21 au Burundi – Bujumbura Août 2002
7. SNPA-DB, Rapports des consultants régionaux, Bujumbura, Décembre 1999.
8. SEP/Réformes économiques – ASBL Twitezimbere : Consultation participative communautaire sur le cadre de lutte contre la pauvreté au Burundi, Provinces Bururi, Makamba et Rutana, Buta 01-03 Août 2001.

ANNEXE I : ETAT DES LIEUX SUR LA GESTION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'EDUCATION – SENSIBILISATION.

I. Etat des lieux de l'éducation environnementale et de la sensibilisation en matière de gestion de la diversité biologique

I.1. Les problèmes de conservation, d'utilisation durable et de partage équitable des ressources biologiques sur terrain

Les problèmes liés à la gestion durable, la conservation et le partage des ressources biologiques sont de plusieurs ordres. Nous citerons quelques uns, à savoir :

- La surexploitation
- La pollution
- Les méthodes d'exploitation incompatibles avec la conservation
- L'absence d'accès aux ressources biologiques conservés *in situ*

I.1.1. La surexploitation

Les mauvaises pratiques culturales (cultures sur brûlis, le déboisement excessif, le prélèvement excessif de certaines essences forestières, l'absence d'évaluation et de planification d'exploitation, le drainage excessif des marais sont autant de facteurs qui entraînent la destruction des écosystèmes entiers et des agro écosystèmes. Ces destructions entraînent inéluctablement la disparition des espèces animales et végétales.

I.1.2. La pollution

La pollution de l'eau est une des causes importantes de la destruction des écosystèmes aquatiques. Le problème a plusieurs causes notamment la décharge des sédiments dans le milieu aquatique due à l'érosion, les décharges des ménages, les décharges industrielles, et l'application des engrais et fertilisants qui finissent par entrer dans les écosystèmes aquatiques. La conséquence est la diminution des ressources halieutiques exploitées par la population.

I.1.3. Les méthodes d'exploitation et pratiques incompatibles avec la conservation

L'usage des filets à petites mailles même des moustiquaires entraîne un épuisement rapide des poissons et des alevins. Il en est de même de l'utilisation du poison végétal déversé dans l'eau. Le prélèvement non conservatif de certaines plantes pour l'usage médicinal, les feus de brousse constituent aussi un réel problème puisqu'il entraîne des gaspillages évidents des ressources en régression. Certaines coutumes et pratiques comme la tendance à tuer les serpents, les oiseaux, les lézards, etc. sont aussi incompatibles avec la conservation de la biodiversité.

I.1.4. Conservation in situ et ex situ de la biodiversité y compris l'agro biodiversité

L'éducation et la sensibilisation à la conservation in situ (aires protégées) et ex situ sont faites par un organisme gouvernemental peu outillé (INECN).

L'éducation et la sensibilisation à la conservation ex situ sont pratiquement inexistantes. Quelques espèces floristiques subsistent grâce aux connaissances et usages traditionnels et culturels (*Erythrine, Ficus, etc ..*) dont l'exploration reste fragmentaire.

Très peu de faune subsiste en dehors des aires protégées.

L'absence de données sur les espèces, le peu d'initiatives entreprises sur le terrain en matière de conservation ex situ n'offre pas de plateforme solide pour entreprendre des initiatives palpables en matière d'éducation et de sensibilisation dans le domaine de la conservation ex situ

I.2.3. Accès et partage équitable des ressources biologiques

Pratiquement toutes les aires protégées du Burundi ont été créées sans préparer la population qui s'est vue spoliée de ses ressources souvent sans solutions de rechange puisque les indemnités sont loin de remplacer les bénéfices qu'elle tirait des écosystèmes mis en défens.

De plus, la conservation quasi policière qui met à l'écart la population dans le partage des bénéfices tirés de la conservation crée un sentiment de frustration qui entraîne parfois un prélèvement excessif en guise de représailles, et des difficultés de contrôle dans la conservation des aires protégées.

L'organisation des filières de commercialisation ne fait pas participer entièrement les citoyens burundais. La participation aux filières de commercialisation est le privilège de quelques commerçants. Il faut aussi souligner que le lobby commercial est peu soucieux de la préservation des ressources biologiques et la notion de profit n'est pas souvent compatible avec la notion de conservation pour léguer aux générations futures les bienfaits des ressources biologiques existantes.

Le concept de partage équitable entre la population actuelle et les générations futures des profits découlant de l'exploitation des ressources biologiques est pratiquement inconnu.

La population tout comme l'administration ignorent totalement les clauses de la Convention sur la Biodiversité. Etant donné que la Convention est peu vulgarisée, les connaissances traditionnelles notamment en pharmacopée ne trouvent pas encore de cadre de valorisation adéquat. Il en est ainsi de la connaissance des droits de la propriété intellectuelle.

1.3. Les connaissances des communautés à la base en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Certaines pratiques de la population en matière de conservation et de gestion durable méritent d'être mises en exergue pour pouvoir être encouragés en vue de gérer durablement les ressources biologiques.

La population burundaise, de civilisation agropastorale, a su conserver les semences, faire la sélection au champ, faire la sélection des meilleurs géniteurs et conserver ex situ toute une gamme d'espèces végétales qui subsistent encore dans la plupart des agro écosystèmes. Ces pratiques méritent d'être compris et investigués pour appuyer l'éducation et la sensibilisation aux bonnes pratiques de conservation.

La législation coutumière a su préserver l'accès aux ressources pour certains aspects :

- L'exploitation temporaire d'une parcelle de marais revenait à celui qui l'aménageait.
- Il existait des chaînes de solidarité en cas de disette ou indisponibilité des semences dues aux catastrophes naturelles ou autres facteurs environnementaux inattendus.
- La forêt était à usage communautaire et sacrée.

L'éducation et la sensibilisation pour la gestion durable et le partage équitable de ressources biologiques devraient s'appuyer sur ces pratiques de conservation et de gestion qui pourraient être des facteurs facilitateurs des actions à entreprendre.

1.4. Description des actions en cours en matière d'éducation environnementale en gestion de la diversité biologique

D'une manière générale, des actions d'éducation et de sensibilisation sont menées par les différents secteurs visités.

1.4.1. Secteurs publics

Au Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme, beaucoup d'actions ont été jusqu'ici menées. Il s'agit notamment de la production de certains documents comme :

- le concept d'éducation environnementale par l'INECN
- le bulletin info-environnement par l'INECN

Il s'agit également des émissions radiodiffusées, télévisées. Deux émissions hebdomadaire à la radio sont animées les mardi et vendredi dont « *Dukingire ibidukikije* ».

Le même Ministère anime annuellement des journées spéciales dédiées à l'environnement et par le biais de l'INECN encadre des clubs environnement dans les écoles.

Au niveau de l'INECN, des réunions de sensibilisation sont régulièrement menées autour des aires protégées.

Avec l'appui de la FAO, le MINATET a édité le document « *Evaluation du volet éducation environnementale dans les écoles primaires et projet de programme de 1^{ère} année* ».

Ajoutons aussi qu'au Département des Forêts, l'arbre est vulgarisé à grande échelle. De plus, autour du Parc national de la *Kibira*, l'INECN par l'intermédiaire du *Projet Parc pour la Paix*, encadre les groupements de riverains dans le but de les responsabiliser à préserver la diversité biologique de cette aire protégée.

Des séminaires, des ateliers, des tables rondes, des symposiums et des expositions sont organisés au cours des journées spéciales dédiées à l'environnement.

Au Ministère de la Communication, le Projet Centre d'information, éducation et communication en matière de la population et de développement (CIEP) comprend dans ses activités le volet environnement.

Un projet d'intégration des thèmes environnementaux dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire a été initié au Ministère de l'Education Nationale.

Au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, des thèmes prioritaires de sensibilisation et de vulgarisation sont identifiés avec la population. Des messages sont préparés et diffusés par le centre multimédia de la Direction Générale de la Vulgarisation Agricole.

I.4.2. Secteur média

Les radios suivantes diffusent des émissions environnementales : *RTNB*, *Bonesha*, *Isanganiro*, *RPA*, *Radio scolaire Nderagakura* et *Radio Culture*. La presse écrite est relativement peu présente dans le domaine de sensibilisation du public. Un seul journal privé a été créé pour la sensibilisation à la préservation de l'environnement. Il s'agit du mensuel – *Notre Terre*. Certains journaux publient sporadiquement dans leurs colonnes des articles environnementaux. C'est le cas de « *Le Renouveau* », « *Nouvelle Vision* ».

I.4.3. ONGs

Depuis une décennie, le Burundi connaît une multiplication d'ONGs qui s'occupent de l'éducation et de la sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Elles effectuent des descentes sur terrain pour recueillir des informations à porter au public.

Des ONGs non exclusivement environnementales qui prêtent main forte à la noble mission de sensibilisation et d'éducation à la gestion de la diversité biologique.

Ainsi, *l'INADES-Formation Burundi* publie en collaboration avec le *Projet Mycicole* au Burundi de l'Université du Burundi (FACAGRO) des brochures de la vulgarisation en technologie mycicole. Cet institut produit également d'autres brochures destinées à la vulgarisation agricole.

La *Maison de la Presse du Burundi* en collaboration avec *l'Université de Makerere* en Ouganda a commencé en septembre 2002 une série de formation des journalistes en environnement. Deux sessions de formation ont été déjà organisées et plus de 50

journalistes ont été formés ainsi qu'une vingtaine de chefs de quartiers en mairie de Bujumbura sur le concept environnement-salubrité et santé.

II. Analyse des actions actuelles d'éducation environnementale et de sensibilisation en matière de gestion de la diversité biologique

Il y a absence de plans et programmes générateurs de thèmes d'éducation et de sensibilisation.

Les thèmes sont identifiés en fonction des activités prévues dans les politiques sectorielles (DGVA) ou alors choisis avec les partenaires (exemple : Maison de la Presse) ou encore en fonction des événements et circonstances du moment (exemple : feu de brousse dans la Kibira, journée internationale de l'environnement, couverture médiatique des ateliers et séminaires, etc.). Il faut remarquer aussi qu'il n'existe pas de spécificité relative à la gestion durable de la biodiversité.

Il n'y a pas de programme référence d'éducation-sensibilisation au niveau nationale.

La coordination des messages sur terrain fait défaut d'où risque de désorienter les populations cibles (exemple : interdiction d'accès ou accès responsable aux aires protégées).

D'une manière générale, il y a chevauchement de tâches entre les services du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.

Malgré la multiplicité des actions ci-dessus, nos investigations ont révélé une ignorance de textes légaux et conventions relatifs à la biodiversité par les communautés locales et même dans une certaine mesure chez les cadres et agents étatiques, des journalistes et de ONGs. Cela est en partie causé par un certain cloisonnement de l'information relative aux conventions comme celle de la diversité biologique et aux autres, ce qui peut porter préjudice à la diffusion de l'information vers le grand public.

De plus, dans l'enseignement formel et non-formel, il n'y a pas de programme spécifique d'éducation environnementale et de sensibilisation.

Dans les actions d'éducation-sensibilisation des communautés, il n'y a pas d'évaluation prédictive des connaissances détenues déjà les populations en matière de conservation, d'utilisation et d'équitabilité de partage des ressources génétiques. Il n'y a pas non plus d'évaluation en cours et après les actions entreprises.

En amont, une coopération internationale technique et scientifique en matière d'échange de l'information (internet, site WEB, centres de documentation) fait défaut et les ONGs ne sont pas branchées sur les réseaux du sud et du nord.

Il se remarque qu'il n'y a qu'une seule ONG féminine qui s'occupe du volet environnement affiliée au CAFOB, les autres ONGs affiliées voudraient disposer de ce volet mais manquent de capacités à cet effet.

Il n'existe pas de cadre précis de collaboration entre les ONGs environnementales et le Ministère ayant l'éducation environnementale dans ses attributions. L'absence de cadre d'échange entre intervenants limite les possibilités d'évaluation de l'activité d'éducation environnementale.

Il n'existe pas de centres de documentation solides et riches pour permettre la circulation de l'information et peu d'intervenants sont branchés sur le réseau internet.

Bref, il existe une multiplicité d'initiatives mais les résultats sur terrain laissent encore à désirer. Les raisons de cette situation se trouvent dans plusieurs facteurs notamment le manque de coordination et l'insuffisance des capacités.

III. Les capacités existantes en matière d'éducation environnementale et de sensibilisation en gestion de la biodiversité

Il existe quelques capacités pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation.

III.1. Capacités institutionnelles

Deux départements chargés de l'éducation environnementale existent au Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme. Dans leurs cahiers de charge respectifs figure la mission d'élaborer un programme d'éducation environnementale et en assurer le suivi. Il existe aussi des services chargés de la protection de l'environnement.

a- Services gouvernementaux

- Services chargés de l'aménagement du territoire et de l'environnement, MINATET : Département de l'Aménagement du Territoire et du Cadastre ;
- Département des Forêts, Institut Géographique du Burundi (IGEBU) ;
- Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) ;
- Services chargés de la planification et de la vulgarisation agricole (MINAGRI, DPAAE, DGVA), les Instituts de recherches agronomiques (ISABU, ITAB, FACAGRO, etc.) ;
- Ministère de l'Education Nationale, Université du Burundi, services économiques et sociaux ;
- Ministère de la Communication à travers le CIEP.

b- Services non gouvernementaux

- Organisations du système de l'ONU (PNUD, PNUE, FAO, OMS, etc.) ;
- ONGs internationales et nationales ;
- Eglises et associations religieuses ;
- Etc.

III.2. Ressources humaines

Au Burundi, il y a un nombre suffisant de cadres ayant une formation universitaire dans diverses disciplines nécessaires pour l'élaboration d'un programme national d'éducation environnementale et de sensibilisation (biologistes, géographes, mathématiciens, pédagogues, etc.). Ils oeuvrent dans les secteurs publics (MINATET, UB, MINAGRI, MINEDUC, etc.).

Le programme national d'éducation environnementale nécessite un redéploiement des équipes multidisciplinaires oeuvrant dans différents services. Toutefois, une formation complémentaire en matière de biodiversité des spécialisations en sciences connexes est nécessaire pour affiner ces compétences.

III.3. Les centres de documentation

Des bibliothèques où l'on peut trouver des informations en matière de diversité biologique existent. Il s'agit des bibliothèques des services suivants :

- l'Université du Burundi
- l'IRAZ
- l'INECN
- l'ISTEBU
- l'ISABU
- le Département des Eaux, Pêches et Pisciculture
- le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- le Ministère de la Planification du Développement et de la Recherche
- l'IGEBU
- etc.

Cependant, le public n'est pas toujours informé de l'existence de ces centres de documentation. Bien que ces centres ne soient pas spécialisés en matière de biodiversité et particulièrement d'éducation environnementale, ils n'en constituent pas moins de sources précieuses de données nécessaires à l'élaboration de ce programme d'éducation environnementale.

Il existe aussi des centres d'exposition qui sont les suivants :

- Musée vivant
- Centre culturel français
- Centre éducatif d'un parc national de la Kibira
- Jardin botanique
- Arboretum

III.4. D'autres capacités existantes

D'autres atouts disponibles peuvent contribuer à l'élaboration du programme. Ce sont notamment : les programmes d'étude du milieu à l'école primaire, d'écologie à l'école secondaire et les diverses disciplines écologiques à l'Université du Burundi qui peuvent

servir de support à la sensibilisation et à l'éducation environnementale en matière de diversité-biologique.

La presse et les médias qui commencent à s'ouvrir au domaine de l'environnement et de la diversité biologique constituent autant de partenaires sur lesquels peuvent compter les concepteurs du programme.

III.5. Coopération internationale en matière de renforcement des capacités en matière d'éducation et de sensibilisation pour la gestion de la biodiversité.

Depuis un certain temps, la coopération internationale en matière d'échange d'informations entre le Burundi et les autres Pays Parties des différentes Conventions en rapport avec la biodiversité commence à être initiée notamment par le CHM. Ce mécanisme est un outil précieux pour l'échange d'information en matière d'informations en matière d'éducation et de sensibilisation d'autant plus que les autres canaux de coopération en dehors des conventions ne sont plus renforcés. Il est important de recourir à l'expertise étrangère notamment dans la formation des formateurs en matière d'éducation et de sensibilisation.

CONCLUSION SUR L'ETAT DES LIEUX

L'état des lieux révèle une prévalence de nombreux problèmes sur le terrain en rapport avec la gestion de la diversité biologique. Des actions préventives, palliatives, peu efficaces sont menées par les autorités publiques, les ONG s et les medias. Cependant, ces actions restent insuffisantes pour plusieurs raisons liées à l'insuffisance des capacités tant en ressources humaines que matériels. Celles-ci sont à renforcer pour la mise en œuvre effective de la stratégie nationale et plan d'action en matière de diversité biologique. Cette stratégie a été proposée ci haut et nécessite un système de coordination efficace un cadre d'échange d'expérience fonctionnelle et disponibilisation et perfectionnement des outils utilisés en éducation et sensibilisation.

ANNEXE II : PERSONNES RESSOURCES AYANT PARTICIPE DANS LE MINI-ATELIER ET AUTRES PERSONNES CONTACTEES

1. Personnes ressources ayant participé dans le mini-atelier

1. NIYONZIMA Béatrice : Conseillère au Ministère de la Planification, du Développement et de la Reconstruction
2. KANYARU Roger : Directeur du Département des Eaux, Pêche et Pisciculture
3. FOFO Alphonse : Chef de la Réserve Naturelle de la Rusizi
4. MUBEREZA Anatole : Conseiller à la Direction Générale de l'Agriculture
5. RUKANUZA Jean : Conseiller à la Direction Générale des Bureaux Pédagogiques
6. MUBWIGIRI Victor : Journaliste à l'ABP et Rédacteur en Chef du journal Notre Terre

2. Personnes contactées dans l'investigation

1. NDERAGAKURA Ferdinand : Directeur du Département de l'Environnement
2. NGENZEBUHHORO Emmanuella : Chef de Service Normes et procédures Environnementales : Département de l'Environnement
3. KAMANGAZA Espérance : Chef de Service de la Promotion de l'Action Environnementale : Département de l'Environnement
4. NDABIRORE Salvator : Conseiller à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
5. MISIGARO Appolinaire : Chef de Service Intégration Publique à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature – INECN
6. NZOHABONIMANA Felicissima : Attachée au Département de l'Environnement à l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature – INECN : Département Technique
7. NZIRIKWA Anaclet : Chef de Cabinet du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme

8. BARARWANDIKA Astère : Directeur du Département des Forêts
9. NINDEREYE Barthélemy : Cadre au Projet Bukirasazi
10. NDAYIRAGIJE Pascal : Directeur des Productions à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi – ISABU
11. NZEYIMANA Léonie : Cadre au Département des Eaux, Pêches et Pisciculture
12. MANIRAKIZA Aimable : Directeur du Département des Statistiques et Informations Agricoles (MINAGRI)
13. NKUNZIMANA Dionise : Conseiller à la Direction Générale de la Vulgarisation Agricole
14. NTAKIYIRUTA Emmanuel : Conseiller au Département de la Défense des Végétaux
15. NDAYISHIMIYE André : Conseiller à la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage : DPAE Gitega
16. MUYUKU Astère : Directeur de la Promotion Technique (Direction Générale de l'Artisanat : Direction de la Vulgarisation des Technologies)
17. NDIKUMANA Cyprien : Directeur de la Maison de la Presse
18. KINYOMVYI Antoine : Représentant Légal de l'Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi – ODEB
19. NTAGWIRUMUGARA Christine : Représentant Légal du Collectif des Associations et ONGs Féminines au Burundi – CAFOB
20. KIYUKU Prosper : Professeur à l'Université du Burundi - Faculté d'Agronomie et Représentant Légal du Réseau Mycicole des Grands Lacs
21. NZOJIBWAMI Cyriaque : Expert du Projet Parcs pour la Paix